

NANTES, le 12 mars 2024

Mesdames et Messieurs les Présidents de clubs
concernés

FINALE REGIONALE ENSEMBLES & DUOS GR
Régional - Fédéral - National

COMITÉ
RÉGIONAL
PAYS DE LA LOIRE
Le Président

Réf. : CM/DA N°78.23/24

Date **23 1 24 MARS 2024**

Lieu : Complexe sportif du Gesvres - Rue Simone de Beauvoir - 44119 Treillières

ENGAGEMENTS : A régler IMPÉRATIVEMENT avant la compétition

Les droits d'engagement s'élèvent à : 48 € par ensemble & 33 € par duo

Les clubs conventionnés bénéficient d'une ristourne de 35%. La facture générée par Engagym ne sait actuellement pas tenir compte de cette ristourne, aussi il appartient au trésorier des clubs conventionnés de l'appliquer eux même pour calculer le montant de leur règlement.

POINTS IMPORTANTS SUR L'ORGANISATION

Vous trouverez ci-joint :

- L'organigramme
- Les ordres de passage, le minutage des échauffements (nous vous ferons parvenir le jury une semaine avant la compétition)
- Le dossier du club organisateur

◆ **Le JURY :**

Les clubs participants doivent fournir 2 juges par journée de compétition : 1 niveau 3 et un niveau 1 minimum.

Si un club n'a pas le juge demandé, il doit s'organiser pour en trouver un.

Pour tout manquement aux règles, les pénalisations seront appliquées selon les brochures.

Les 2 juges devront être disponibles sur toute la durée de la compétition.

Nouveauté cette saison, vous devez saisir le nom de vos juges sur EngaGym AVANT LE 16 mars 2024

ATTENTION : *En application de la nouvelle réglementation, si vous devez faire appel à un juge d'un autre club pour remplir vos obligations de jugement, vous devez nous adresser par mail, avant la compétition, une autorisation signée par le Président du club du juge recruté (voir document joint à cet envoi). Le juge devra disposer de l'original de ce document et le remettre au responsable des juges lors de la réunion. En l'absence de cette attestation, tout juge se présentant pour juger pour un autre club que le sien sera refusé et ne sera pas autorisé à entrer sur le plateau de compétition. Il sera alors constaté que votre club ne remplit pas son obligation de jugement et se verra infliger l'amende pour absence de juge.*

◆ **LES LICENCES**

Conformément au code du sport un contrôle systématique des licences avec photo à chaque compétition est obligatoire. Vous devrez les présenter pour vérification le jour de la compétition, en format papier ou en format électronique.

Vous avez la possibilité sur Engagym, d'avoir pour chaque compétition, le dossier des licences pour vos engagés : la e-licence.

Il faut donc télécharger ce dossier et l'avoir avec vous le jour de la compétition en format PDF sur clé USB ou sur tout autre support

◆ **Les MUSIQUES :**

Les musiques doivent être téléchargées sur DJGym avant le 18 mars 2024

Restant à votre disposition pour tous renseignements, nous souhaitons une bonne compétition à tous.

Restant à votre disposition pour tous renseignements, nous souhaitons une bonne compétition à tous.

Le Président Régional

Luc LE ROY

